



4 juillet 2013

## Rapport d'activité 2013

Le rapport présenté par Mme Brigitte Gonthier-Maurin (CRC - Hauts-de-Seine), présidente, rend compte des travaux qu'elle a effectués sur le thème « Femmes dans le secteur de la culture », au terme desquels elle a adopté 19 recommandations.

### La place des femmes dans l'art et la culture : Le temps est venu de passer aux actes

#### « RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE » : DÉNONCER UNE SITUATION INACCEPTABLE DANS LE SECTEUR DE LA CULTURE

**Dans la continuité des préconisations des deux rapports de Reine Prat de 2006 et 2009, des collectifs d'alerte ont continué de dénoncer et d'alerter l'opinion et la profession**

Les **Collectif H/F**, dont le premier a vu le jour en région Rhône Alpes, à l'initiative d'une metteuse en scène, Sylvie Mongin-Algan, a essaimé depuis dans dix autres régions (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Normandie, Picardie, Bretagne, Aquitaine, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes).

Le Collectif « **La Barbe** », constitué en 2009, a marqué l'opinion publique par des « actions coups de poings », consistant à envahir des lieux traditionnellement dominés par les hommes (le théâtre de l'Odéon et l'Opéra de Paris, notamment, en 2012) en portant des barbes afin de rendre visible la domination des hommes dans les hautes sphères du pouvoir, dans tous les secteurs de la vie professionnelle, politique, culturelle et sociale.

Par-delà leurs spécificités, ces collectifs ont pour objectifs communs la sensibilisation des actrices et acteurs du spectacle vivant ainsi que l'interpellation des pouvoirs publics et des responsables d'institutions quant aux actions que ceux-ci entendent mettre en

œuvre pour réduire les inégalités conformément aux lois en vigueur.

La brochure de la SACD « *Théâtre, musique, danse : où sont les femmes ?* » a joué comme un détonateur dans le milieu professionnel du spectacle vivant.

**Deux rapports remis en 2011 ont confirmé le peu de place laissé aux femmes dans les institutions publiques du spectacle vivant et dans les médias**

Celui de Laurence Equilbey sur « *La place des femmes dans le spectacle vivant, dans les postes à responsabilité en 2011* » et celui de Michèle Reiser et Brigitte Grésy sur « *L'image des femmes dans les médias* », remis en 2009 par la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias.

**Enfin, la question de l'égalité hommes-femmes, autrefois accessoire, est devenue un sujet à part entière au sein du ministère de la culture**

D'une part, un haut-commissaire à l'égalité a été nommé, d'autre part, un Observatoire de l'égalité dans le domaine de la culture et de la communication a été créé en mars dernier, produisant un « état des lieux », document destiné à être rendu public et mis à jour régulièrement.

Table ronde du 25 avril 2013



Pour son étude sur « *Femmes dans le secteur de la culture* », la délégation a recueilli le point de vue de l'ensemble des acteurs de la culture : institutionnels, administratifs, responsables associatifs et artistes de toutes les disciplines.

Une **table ronde** ouverte à l'ensemble des sénateurs, à la presse et au public, organisée le 25 avril 2013, réunissant **Mme Hortense Archambault**, co-directrice du Festival d'Avignon, **Mme Laurence Equilbey**, chef d'orchestre, directrice musicale d'Accentus et d'Insula Orchestra, **Mme Myriam Marzouki**, metteuse en scène, directrice artistique de la Compagnie du Dernier Soir, membre du Collectif H/F Ile-de-France, et **Mme Caroline Sonrier**, directrice de l'Opéra de Lille, a, par ailleurs, permis de confronter et faire circuler les points de vue.



Les membres de la délégation aux droits des femmes

**TROIS CHANTIERS DE TRAVAIL IDENTIFIÉS : COMBATTRE LES STÉRÉOTYPES, DONNER LEUR PLACE AUX « CRÉATRICES » ET PROMOUVOIR LA PLACE DES FEMMES DANS LES POSTES DE DIRECTION**

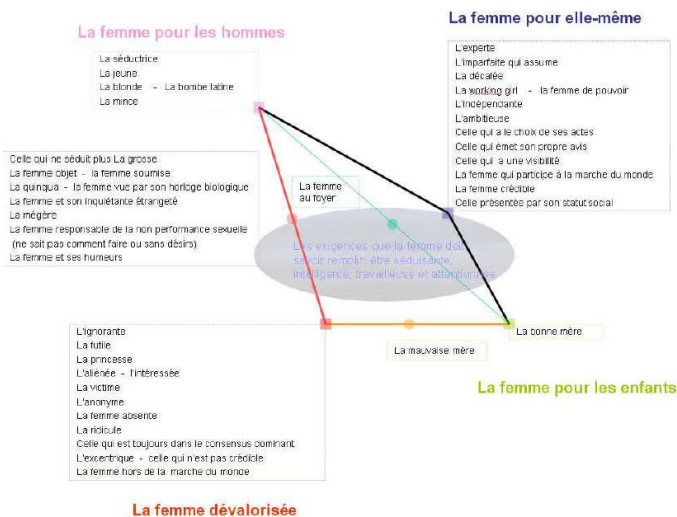
**I. Combattre les stéréotypes véhiculés dans les contenus culturels**

Voilà les caractéristiques du corps des femmes, telles que présentées dans la presse féminine :

Femmes jeunes	85,75 %
Femmes minces	92,75 %
Femmes à peau blanche	92,65 %

Source : corpus GMM

Le graphique suivant est une analyse de l'image de la femme dans la publicité et dans les séries télévisées (issu du rapport de la Commission de réflexion sur l'image de la femme dans les médias) :



**II. Redonner leur place aux créatrices : auteures, compositrices, peintres, réalisatrices...**

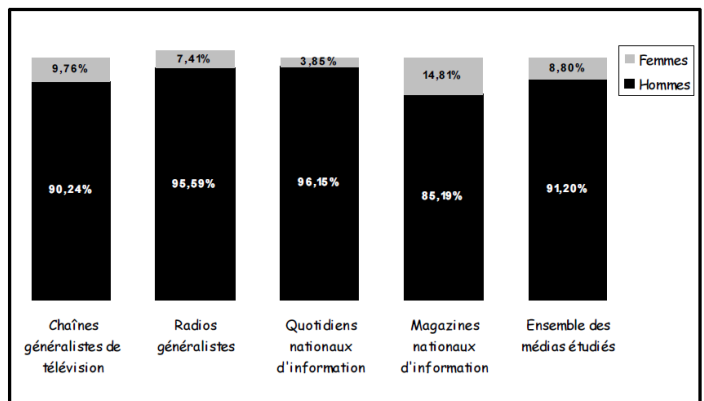
Pour Geneviève Fraisse, la production, acte politique par essence, a un rapport direct avec la jouissance, terrain sur lequel les hommes ont du mal à laisser venir les femmes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les femmes représentent :

- ♦ 30 % des acquisitions des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) ;
- ♦ 25 % des films produits en 2012 ;
- ♦ 15,14 % des textes et 25 % des mises en scènes dans les programmations des structures labellisées et des théâtres nationaux ;
- ♦ 10 % des dessinatrices, alors même que la bande dessinée est un secteur florissant de l'édition.

Et les femmes chefs d'orchestres (Claire Gibault, Laurence Equilbey, Emmanuelle Haïm...), très peu nombreuses, lassées de ne pas être programmées, ont toutes créé leur propre orchestre.

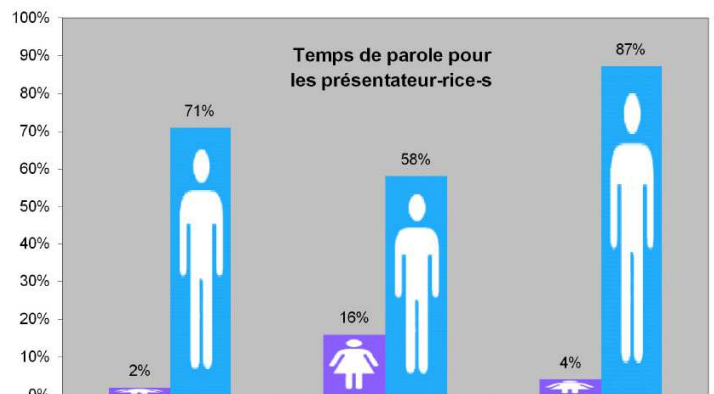
PROPORTION DE FEMMES OCCUPANT DES POSTES DE DIRECTION « STRATÉGIQUES » DANS LES PRINCIPAUX MÉDIAS



Source : Évaluation de la délégation du Sénat aux droits des femmes, d'après l'annuaire Média SIG 2006

**III. L'invisibilité des femmes dans les postes de direction**

La répartition des temps de parole des présentatrices à la radio est parlante :



Source : idem

Par ailleurs, les femmes ne représentent que :

- ♦ 18,4 % des postes à responsabilité de l'administration culturelle ;
- ♦ 15 % des directions de Centres dramatiques nationaux ;
- ♦ 30 % des directions de Centres chorégraphiques nationaux ;
- ♦ et on ne compte qu'une seule femme directrice d'Opéra !

### RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES

**Recommandation 1.** Rendre l'état des lieux de l'Observatoire de l'égalité hommes-femmes dans la culture et la communication, publié pour la première fois en mars 2013 par le ministère de la culture, plus collaboratif, par la démultiplication des sources d'information et l'association de l'ensemble des acteurs publics et privés au recensement des inégalités.

**Recommandation 2.** Systématiser annuellement la brochure « *Où sont les femmes ?* » publiée par la SACD et l'élargir aux autres secteurs culturels. Ainsi, sa production pourrait-elle être confiée au CNC pour le cinéma, à la Réunion des musées nationaux (RMN) pour les musées, à la Commission pour l'image des femmes dans les médias pour les principaux médias.

**Recommandation 3.** Généraliser dans tous les conservatoires, toutes les écoles d'art et les écoles de journalisme, des modules d'enseignement permettant aux élèves de :

- s'initier à une critique littéraire leur permettant de détecter les stéréotypes sexués dans les textes, les œuvres et les images produits ;
- disposer d'éléments de sociologie sur leur futur milieu professionnel (part des hommes et des femmes aux postes à responsabilité) ;
- les alerter sur les pratiques de harcèlement sexuel et sur leur spécificité dans l'enseignement artistique.

**Recommandation 4.** Institutionnaliser un devoir de mémoire dans toutes les écoles de formation à l'expression artistique, qui prendrait la forme d'un répertoire des films de réalisatrices oubliées à la FEMIS, un répertoire des pièces d'auteurs oubliées dans les écoles de la formation d'interprètes, un répertoire des grandes œuvres des journalistes et photoreporters féminines dans les écoles de journalisme, un répertoire des œuvres des grandes plasticiennes dans les écoles d'art.

**Recommandation 5.** Lancer une réflexion nationale sur la question du harcèlement sexuel, associant l'ensemble des professionnels du secteur – directeurs des écoles, enseignants et représentants des étudiants – et coordonnée par le corps d'inspection du ministère de la culture et de la communication, dont dépendent les écoles d'art, qui débouchera sur la rédaction d'une charte déontologique, distribuée à tous les étudiants dès leur inscription.

**Recommandation 6.** Développer dans les établissements d'enseignement supérieur une politique de prévention et d'information précisant les peines auxquelles s'exposent les agresseurs et indiquant aux victimes potentielles leurs droits et les procédures à suivre pour les faire respecter.

**Recommandation 7.** Remédier au caractère asymétrique et inégal de la procédure disciplinaire qui doit être réformée s'agissant du jugement des agissements de harcèlement sexuel :

- en veillant à la composition paritaire de la section disciplinaire ;
- en élargissant ses possibilités de saisine à une autorité autre que le président de l'université ou de l'établissement, et notamment au ou à la responsable de la mission égalité ;
- en procédant à la distinction des instances d'instruction et des instances de jugement.

**Recommandation 8.** Juger les faits de harcèlement sexuel par la section disciplinaire d'un établissement autre que celui dont relève la victime et l'auteur présumés de ces agissements.

**Recommandation 9.** Inscrire dans tous les cahiers des charges – des structures conventionnées, labellisées et des grandes chaînes de télévision publique – une obligation de vigilance sur les stéréotypes véhiculés dans les contenus. Une personne désignée dans l'organigramme pourrait être chargée de cette mission.

**Recommandation 10.** Confier au ministère de la culture la rédaction d'une « charte pour l'égalité », déjà demandée par Reine Prat en 2009, par laquelle les acteurs culturels signataires s'engageraient à :

- exercer une vigilance sur les stéréotypes véhiculés dans leurs productions ;
- favoriser la production des femmes, en respectant au moins un tiers d'œuvres, d'articles, d'émissions, etc. réalisés par des femmes ;
- veiller à une représentativité équilibrée des femmes dans leurs organigrammes.

## RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES

**Recommandation 11.** Encourager la constitution de «viviers» d'expertes – pour les médias – d'auteures et de metteuses en scène – pour le théâtre – de scénaristes et de réalisatrices – pour le cinéma – et de plasticiennes :

- en soutenant les initiatives des intéressées organisées en réseau ;
- en imposant aux institutions de recourir à leurs fichiers pour leur programmation.

**Recommandation 12.** Fixer un objectif de représentation équilibrée des femmes dans toutes les administrations culturelles, avec pour objectif une proportion d'au moins un tiers, selon des modalités à fixer en fonction des modes de nomination et de recrutement de chaque établissement.

**Recommandation 13.** Systématiser l'obligation d'établir des « *short-lists* » paritaires et d'encourager les co-candidatures, dans les procédures d'appels à candidatures pour les postes de direction des structures labellisés du Spectacle vivant.

**Recommandation 14.** Que les « commissions », « jurys » et comités existant dans toutes les disciplines (théâtre, danse, musique, cinéma, beaux-arts, etc.) soient systématiquement paritaires.

**Recommandation 15.** Retenir au moins un tiers de films de femmes parmi les œuvres sélectionnées par les commissions de soutien du Centre national du Cinéma (CNC) et que les membres de ces commissions portent une attention particulière aux « seconds films » des jeunes réalisatrices.

**Recommandation 16.** Missionner le haut-commissaire pour l'égalité au sein du ministère de la culture pour réfléchir à la création ou à la désignation d'un « lieu ressource », dédiée à la création féminine, pour les programmeurs de toutes les disciplines.

**Recommandation 17.** Identifier la question des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'organisation et le contenu des travaux du CSA, en créant une mission qui aurait pour compétence :

- de réfléchir aux modalités d'une action de vigilance vis-à-vis des chaînes, qui passera soit par la rédaction d'une délibération sur cette question – expression d'un pouvoir unilatéral du CSA –, soit par l'élaboration d'une charte de l'antenne, en partenariat avec les diffuseurs. Encouragement à faire des programmes spécifiques, développement du rôle des médiateurs et construction d'indicateurs comparables entre médias feront partie des objectifs proposés par la charte ;
- de faire un bilan annuel sur cette question, à l'instar du bilan sur la diversité ;
- d'étudier les moyens d'introduire la clause de responsabilité sociétale envers les femmes lors de tout accord d'autorisation aux chaînes privées.

**Recommandation 18.** Réfléchir à la création d'un « prix » au féminin qui serait décerné chaque année à une chaîne de télévision, un établissement public de production et de diffusion ou de presse – magazine national – qui se serait illustré par la place donnée à la création féminine.

**Recommandation 19.** Associer la société civile au contrôle des stéréotypes, et, à cette fin :

- créer un site officiel de remontée des réactions de la société civile sur l'image des femmes dans les médias et les spectacles pour faire émerger la vigilance citoyenne décentralisée ;
- soutenir et valoriser les actions des associations en charge de ces questions, en donnant de la visibilité aux prix qu'elles décernent et en soutenant financièrement leurs efforts ;
- faciliter la procédure de saisine du CSA pour les associations de défense des droits des femmes.